

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1146**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Chaussure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 8	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

243 Cuirs et peaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel fabrique des articles chaussant à partir de cuirs, peausseries et tissus. Il connaît l'origine et la dénomination des matières travaillées, les techniques de réalisation de patrons, et les règles de base concernant les proportions. Il utilise les techniques de préparation, découpage, piquage, brochage, montage, assemblage, et finition du chaussant. Il maîtrise les différents types de piquages (piqûre tour, claquage), de bords (passepoils à cheval), de montages, de finissages (couture, mise en couleurs) ou de maillochage bichonnage (laçage, réparation, mise en boîte). Il fraise, ponce, cloue les talons, colore et teint. Il sait sélectionner et associer des matières en fonction d'un usage, d'une destination, ou d'une demande spécifique. Il connaît les propriétés des couleurs, et sait identifier les caractéristiques chromatiques et texturales des matières. Il utilise différents types de machines à coudre (à parer, plate, à remplir, à point chaînette), la presse, et sait se servir du matériel de traçage. Il assure la maintenance de premier niveau (réglage, lubrification, nettoyage) du matériel. Il applique les règles essentielles de sécurité. Il a la notion du coût de production et effectue un contrôle qualité du produit (détection des malfaçons).

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

entreprises artisanales ou industrielles de fabrication de chaussures
Fabricant de chaussures

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1802 : Réalisation d'articles en cuir et matériaux souples (hors vêtement)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- préparation du travail et technologie
- Réalisation d'un produit
- Prévention santé environnement
- Français et histoire-géographie -enseignement moral et civique
- Mathématiques et sciences
- Education physique et sportive

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 1146 - BLOC DE COMPETENCES N°1 fiche RNCP N°1146 - Préparation du travail et technologie	Collecter les données de la demande Lire, analyser, classer et sélectionner les documents Proposer un plan de travail Participer à la construction du modèle Émettre et recevoir des informations
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 1146 - BLOC N°2 DE COMPETENCES N°2 fiche RNCP N° 1146 - Réalisation d'un produit	Organiser le poste de travail Effectuer les opérations d'apprêtage, de coupe et brochage Régler et mettre en oeuvre les matériels Effectuer les opérations de montage, d'assemblage, de finition Contrôler la qualité en cours et en fin de réalisation Assurer la maintenance de premier niveau

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 1146 - BLOC N°2 DE COMPETENCES N°3 fiche RNCP N° 1146 - Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. <p>HG et EMC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés <p>Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 1146 - BLOC N°2 DE COMPETENCES N°4 fiche RNCP N° 1146 - Mathématiques-Sciences physiques et chimiques	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information. - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. - Expérimenter. - Critiquer un résultat, argumenter. - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 1146 - BLOC N°2 DE COMPETENCES N°5 fiche RNCP N° 1146 - Éducation physique et sportive	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22/04/2005

1er session 2007

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Relet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

arrêté 8 décembre 1998